

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006 Numéro SIREN : 557 150 067 Nom ou dénomination : FITECO
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 959

PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1. La Société **FITECO**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8 613 930,00 €, dont le siège social est à CHANGE (53810), Rue Albert Einstein – Parc Technopole, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **la Société FITECO** » ou « **la Société Absorbante** », d'une part,

ET :

2. La société **CHD LAON**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 85 250,00€, dont le siège social est à LAON (02000), 5 rue Georges Buffon immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 322 406 877, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président de la société FITECO, elle-même Présidente, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **CHD LAON** » ou « **la Société Absorbée** », d'autre part,

Il est envisagé, en vue de la fusion de la Société CHD LAON par la SAS FITECO, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, d'arrêter les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1/ Société Absorbée

La Société **CHD LAON**, Société Absorbée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable.
Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 29/03/1991, expire le 28/03/2090.

Son capital social est fixé à la somme de 85 250,00 euros.

Il est divisé en 2 750 actions de 31 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

2/ Société Absorbante

La Société FITECO, Société Absorbante, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 01/02/1971, expire le 19/12/2055.

Son capital social est fixé à la somme de 8 613 930 euros.

Il est divisé en 287 131 actions de 30 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

3/ Liens en capital

La Société FITECO a un lien direct en capital avec la Société CHD LAON, puisqu'elle détient 100% du capital social de cette dernière.

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et buts qui ont incité CHD LAON et FITECO à envisager cette fusion sont les suivants :

- Restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles,
- Allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes des sociétés CHD LAON, utilisés pour établir les conditions de l'opération, seront ceux arrêtés au 30/09/2023 (cf. annexe).

DATE D'EFET DE LA FUSION

La fusion sera réalisée au 1^{er} avril 2024, avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023. Toutes les opérations actives et passives, réalisées par la société absorbée depuis le 1^{er} octobre 2023 jusqu'à la date de la réalisation définitive, seront considérées comme accomplies par la société absorbante.



METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Les Sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, et la fusion réalisée à l'endroit, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable au 30/09/2023.

Le capital de la Société CHD LAON est intégralement détenu par la Société Absorbante, la Société FITECO. En conséquence, la fusion ne donnera lieu à aucune émission d'actions de la Société Absorbante, ni à échange d'actions contre les actions de la Société Absorbée.

Il n'a donc été déterminé aucun rapport d'échange entre les titres de la Société Absorbante et ceux de la Société Absorbée.

La Société Absorbante FITECO détenant, la totalité des actions de la Société Absorbée, CHD LAON, il sera fait application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après :

Les conventions seront divisées en sept parties, à savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par CHD LAON ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la Société Absorbée ;
- la sixième, relative au régime fiscal ;
- la septième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE
APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE CHD LAON A LA SOCIETE FITECO

Monsieur Yannick OLLIVIER, agissant au nom et pour le compte de la Société CHD LAON en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société FITECO, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, ferait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires ci-après stipulées, à FITECO, ce qui sera accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Yannick OLLIVIER ès-qualité de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société CHD LAON, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} octobre 2023 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

En conséquence, si la fusion se réalise :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette Société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprend, à la date du 30/09/2023, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014).

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par CHD LAON à FITECO comprendrait l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière apparaissant dans les comptes clos au 30/09/2023.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constituera pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Le représentant de la Société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 30/09/2023 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 30/09/2023, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

DEUXIEME PARTIE

DATE D'EFFET - PROPRIETE – JOUISSANCE

La Société FITECO sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à la signature du Traité de fusion, le 01/04/2024.

Jusqu'audit jour, la Société CHD LAON continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société FITECO.

La Société FITECO sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société CHD LAON.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 01/10/2023 par la Société CHD LAON seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à FITECO, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 01/10/2023.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 01/10/2023 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 01/10/2023 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 01/10/2023 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Les représentants des sociétés Absorbée et Absorbante déclarent que, conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par les associés desdites sociétés.

TROISIEME PARTIE CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports seront faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, qui auraient pu être contractés.
- 3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.
- 4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.
- 5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1) Les apports à titre de fusion seront faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- 2) Le représentant de la Société Absorbée s'obligera, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'obligera, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de FITECO, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- 3) Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, obligera celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- 4) Le représentant de la Société Absorbée obligera cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

QUATRIEME PARTIE
REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

-
DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la Société Absorbante ne procèdera pas à une augmentation de capital.

La société CHD LAON, faisait partie intégrante du Groupe CHD, et était alors une filiale dudit Groupe. Le Groupe CHD a fait l'objet d'un rachat par le Groupe FITECO au 25/06/2023. La tête de groupe, la SAS CHD, a été fusionnée et absorbée en date du 01/10/2023.

Dès lors, la rémunération du patrimoine transmis de la SAS CHD LAON a été calculée, sur les bases suivantes :

	Quote-part de détention de CHD LAON :		100%
X	Capitaux propres de CHD LAON :	x	553.213€
-	(Valeur nette des titres CHD LAON au 30/09/2023 :	-	1.517.569€
+	Affectation mali CHD (Holding) retenu:	+	135.576€)

Total du mali de fusion : **-1.099.932€**

Il sera inscrit dans un sous compte des autres immobilisations financières : **Mali de fusion sur actifs financiers (compte 278).**

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société CHD LAON sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société CHD LAON sera entièrement pris en charge par la Société FITECO.

La dissolution de la Société CHD LAON ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de celle-ci.

CINQUIEME PARTIE DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

▪ **SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME**

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

▪ **SUR LES BIENS APPORTES**

- 1) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 2) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite Société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Yannick OLLIVIER est dûment autorisé à la représenter à cet effet.

SIXIEME PARTIE REGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligeront celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet le 01/10/2023.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société CHD LAON, Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions, prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée,
- de se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les éléments amortissables,
- d'inscrire à son bilan, les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en Société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

ENREGISTREMENT

La formalité d'enregistrement sera requise au droit fixe.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualités, au nom des Sociétés Absorbée et Absorbante, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du code général des impôts,
- en ce qui concerne la Société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

SEPTIEME PARTIE DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par la Société CHD LAON à la Société FITECO.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.
Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel d'ANGERS.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ELECTION DU DOMICILE

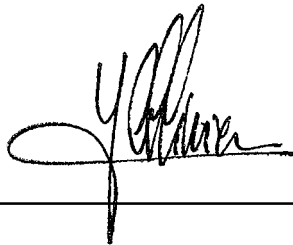
Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

Fait à CHANGE,
Le 1^{er} mars 2024,

Yannick OLLIVIER

Président de la SAS FITECO, *Société Absorbante*

Président de la SAS FITECO, elle-même Présidente de la société CHD LAON, *Société Absorbée*





CHD LAON

5, Rue Georges Buffon BP 3

02000 LAON

ETATS FINANCIERS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023



SOMMAIRE CHD

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Attestation.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
Analyse de trésorerie.....	7
Ratios indicateurs.....	8
Ratios de gestion.....	9
COMPTES ANNUELS.....	10
Bilan - Actif.....	11
Bilan - Passif.....	12
Compte de résultat synthétique.....	13
Compte de résultat synthétique.....	14
ANNEXE COMPTABLE.....	15
Annexe des comptes annuels.....	16
DETAIL DES COMPTES.....	25
Bilan - Actif détaillé.....	26
Bilan - Passif détaillé.....	28
Compte de résultat détaillé.....	30
Liste des immobilisations.....	33
IMPRIMES FISCAUX.....	37
Réal Normal.....	38

ATTESTATION

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

CHD LAON

Pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 354 000 €
Chiffre d'affaires	1 300 666 €
Résultat net comptable	109 397 €

Fait à Laon,

Ioni Dubois,
Expert-comptable.

DOSSIER DE GESTION

SYNTHÈSE

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	1 300 666	954 000		346 666	36
Ventes de marchandises	337	1 222		-885	-72
Production de l'exercice	1 290 900	952 778		338 122	35
Marge commerciale	-186	346		-532	-154
Marge globale	1 290 714	953 124		337 590	35
Valeur ajoutée	878 216	614 067		264 149	43
Excédent brut d'exploitation	193 815	58 492		135 322	231
Amortissements et provisions	68 342	32 372		35 970	111
Résultat d'exploitation	185 147	110 921		74 226	67
Résultat financier	3 269	235		3 034	
Résultat courant	188 416	111 156		77 260	70
Résultat exceptionnel	-32 098	-15 682		-16 416	-105
Résultat net de l'exercice	109 397	58 887		50 511	86

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	131 740	75 441		56 300	75
Fonds de roulement net global	-300 019	-184 268	-80 914	-115 751	63
Besoin en fonds de roulement	-423 579	-240 822	-180 974	-182 757	76
Trésorerie	123 560	56 554		67 006	118

RATIOS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	81	91		-10	-11
Crédit fournisseurs (en jours)	21	30		-9	-31
Rotation stocks (en jours)	86	121		-35	-29
Autonomie financière					
Capacité de remboursement	8	503		-495	-98
Taux d'endettement					
Rentabilité financière					33
Rentabilité commerciale					33

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	en %	Du 01/10/21 Au 30/09/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 300 666	100	954 000	100	346 666	36
Ventes de marchandises	337	100	1 222	100	-885	-72
- Coût d'achat des march. vendues	523	155	876	72	-353	-40
MARGE COMMERCIALE	-186	-55	346	28	-532	-154
Production vendue (biens et services)	1 300 329	101	952 778	100	347 551	36
+ / - Production stockée	-9 429	-1			-9 429	
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 290 900	100	952 778	100	338 122	35
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 291 237	100	954 000	100	337 237	35
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	1 290 900	100	952 778	100	338 122	35
MARGE BRUTE TOTALE	1 290 714	99	953 124	100	337 590	35
- Autres achats	23 733	2	22 051	2	1 682	8
- Charges externes	388 765	30	317 007	33	71 758	23
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	878 216	68	614 067	64	264 149	43
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	11 967	1	11 071	1	896	8
- Salaires et traitements	485 774	37	391 143	41	94 631	24
- Charges sociales	186 660	14	153 360	16	33 300	22
Total	-684 401	-53	-555 574	-58	-128 827	-23
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	193 815	15	58 492	6	135 322	231
Reprises sur dép., prov., amorts	45 999	4	15 818	2	30 180	191
+ Transferts de charges d'exploitation	35 304	3	70 870	7	-35 566	-50
+ Autres produits d'exploitation	635		635			
- Dotations amort. et dépréciations	68 342	5	32 372	3	35 970	111
- Autres charges d'exploitation	22 263	2	2 523		19 740	783
Total	-8 667	-1	52 429	5	-61 096	-117
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	185 147	14	110 921	12	74 226	67
Opérations en commun						
+ Produits financiers	3 564		235		3 329	
- Charges financières	295				295	
Total	3 269		235		3 034	
RÉSULTAT COURANT	188 416	14	111 156	12	77 260	70
+ Produits exceptionnels (1)			3 148		-3 148	-100
- Charges exceptionnelles (2)	32 098	2	18 830	2	13 268	70
- Participation des salariés	24 847	2	16 040	2	8 807	55
- Impôt sur les bénéfices (IS)	22 074	2	20 547	2	1 527	7
Total	-79 019	-6	-52 269	-5	-26 750	-51
RÉSULTAT EXERCICE	109 397	8	58 887	6	50 511	86

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

ANALYSE DE TRÉSORERIE

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

▮ L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

Compte tenu des variations d'inventaire :

- des stocks de produits, en-cours
- des stocks d'approvisionnement
- des stocks de marchandises

Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

▮ L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE (Ventes - achats d'exploitation)

193 815

- -9 429

+ 166

+ 13 676

217 086

100 %

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T.		3 564
Intérêts des emprunts	295	
Remboursement capital	4 430	
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS	4 725	3 564
Achats d'immobilisations		
- Incorporelles	198 431	
- Corporelles	18 791	
- Financières		
Cessions d'immobilisations		21 316
Emprunts nouveaux		
Subventions d'investissement		
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS	217 222	21 316
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 098	
Intérêts des comptes courants		
Total des prélèvements des associés	149 915	
Apport en capital		51 659
TOTAL APPORTS/PRÉLÈVEMENTS NET DES ASSOCIÉS	149 915	51 659
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET PARTICIPATION	46 921	



-1 161

1



-195 905

90



-32 098

15



-98 256

45



-46 921

22

TOTAL GÉNÉRAL

450 880 293 625

Variation de trésorerie nette globale

-157 255

Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

- Une amélioration des disponibilités de
- Une augmentation des créances de
- Une augmentation des dettes fournisseurs et dettes à court terme de

67 006

56 971

230 132

RATIOS INDICATEURS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Calcul	N	N-1
Autonomie financière			
Capitaux propres	553 213		
Total passif	1 354 000	0,41	0,41
<i>Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.</i>			
Solvabilité à court terme			
Créances + disponibilités + VMP	684 921		
Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an	787 877	0,87	0,82
<i>Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.</i>			

RATIOS DE GESTION

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Calcul	N	N-1
--------	---	-----

Crédit consenti aux clients	(en jours)	
-----------------------------	------------	--

Clients et comptes rattachés (*)	127 420 562		
X Nombre jours de l'exercice		81,43	91,09
	1 564 828		
Ventes TTC			

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs	(en jours)	
-------------------------------------	------------	--

Fournisseurs et comptes rattachés	9 870 651		
X Nombre jours de l'exercice		21,04	30,36
	469 152		
Achats et autres charges externes TTC			

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs au 30/09/23			% de l'actif	Valeurs au 30/09/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				44		42
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	3 574	3 574				
Fonds commercial (1)	591 224		591 224		396 367	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				5		9
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	3 926	3 043	883			
Autres immobilisations corporelles	328 879	262 425	66 454		86 397	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1		1
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	215		215		215	
Prêts						
Autres immobilisations financières	10 180		10 180		10 180	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	937 998	269 042	668 956	49	493 159	52
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	123		123		289	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				41		41
Clients (3)	187 041		187 041		116 856	
Clients douteux, litigieux (3)	110 578	71 911	38 667		20 313	
Clients factures à établir (3)	51 478		51 478		95 861	
Personnel et comptes rattachés (3)	333		333		7 091	
Créances fiscales et sociales (3)	6 012		6 012		15 619	
Autres créances (3)	273 612		273 612		124 072	
Débiteurs divers (3)	98		98		10 820	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	123 560		123 560	9	56 554	6
Charges constatées d'avance (3)	4 119		4 119		5 441	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	756 954	71 911	685 043	51	452 916	48
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 694 952	340 953	1 354 000	100	946 075	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 85 250)	85 250	6	85 250	9
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 173		2 173	
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		19		26
Réserve légale	17 491		17 491	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	237 243		228 356	
Report à nouveau	101 658	8		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	109 397	8	58 887	6
SITUATION NETTE	553 213	41	392 157	41
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	553 213	41	392 157	41
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 887	1		
Emprunts et dettes financières diverses (3)			150	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	527			
Fournisseurs	10 474	1	2 552	
Fournisseurs, factures non parvenues	16 569	1	28 903	3
Dettes fiscales et sociales	265 971	20	223 180	24
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	3 960		2 260	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	486 400	36	296 873	31
TOTAL DETTES	800 787	59	553 918	59
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 354 000	100	946 075	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

12 383

787 877

553 918

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	337		1 222		-885	-72
Production vendue (biens et services)	1 300 329	100	952 778	100	347 551	36
Montant net du chiffre d'affaires	1 300 666	100	954 000	100	346 666	36
Production stockée	-9 429	-1			-9 429	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	81 303	6	86 688	9	-5 386	-6
Autres produits	635		635			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 373 175	106	1 041 323	109	331 851	32
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	357		840		-483	-58
Variation de stocks	166		36		131	365
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	412 498	32	339 058	36	73 440	22
Impôts, taxes et versements assimilés	11 967	1	11 071	1	896	8
Salaires et traitements	485 774	37	391 143	41	94 631	24
Charges sociales	186 660	14	153 360	16	33 300	22
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	25 049	2	21 099	2	3 950	19
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	43 293	3	11 274	1	32 019	284
Dotations aux provisions						
Autres charges	22 263	2	2 523		19 740	783
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 188 027	91	930 402	98	257 625	28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	185 147	14	110 921	12	74 226	67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 564		235		3 329	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 564		235		3 329	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	295				295	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	295				295	
RÉSULTAT FINANCIER	3 269		235		3 034	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	188 416	14	111 156	12	77 260	70
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			3 148		-3 148	-100
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 148		-3 148	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	32 098	2	18 830	2	13 268	70
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 098	2	18 830	2	13 268	70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-32 098	-2	-15 682	-2	-16 416	-105
Participation des salariés aux résultats	24 847	2	16 040	2	8 807	55
Impôt sur les bénéfices	22 074	2	20 547	2	1 527	7
TOTAL DES PRODUITS	1 376 738	106	1 044 706	110	332 032	32
TOTAL DES CHARGES	1 267 341	97	985 820	103	281 522	29
Bénéfice ou Perte	109 397	8	58 887	6	50 511	86

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 1 353 999,70 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 109 397,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Un traité de fusion en date du 20/01/2023 avec effet rétroactif au 01/10/2022 a été signé entre la société CHD Laon (Sté absorbante) et la société CHD Fiduciaire comptable de Laon (Sté Absorbée).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - Matériels et outillages | 5 à 7 ans |
|---------------------------|-----------|

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FONDS COMMERCIAL				
Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
FOND DE COMMERCE	591 224			
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	591 224			

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	594 798			
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			2 866		1 060	
	Inst. générales, agencts & aménagts divers			209 858			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		50 511			
		Matériel de bureau & mobilier informatique		68 100		411	
	Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL				331 335		1 471	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			215			
	Prêts et autres immobilisations financières			10 180			
TOTAL				10 395			
TOTAL GENERAL				936 528		1 471	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			594 798	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					3 926	
	Inst. gal. agen. amé. divers					209 858	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				50 511	
		Mat. bureau, inform., mobilier				68 511	
	Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL					332 806		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés					215	
	Prêts & autres immob. financières					10 180	
TOTAL					10 395		
TOTAL GENERAL					937 999		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		3 574			3 574
TOTAL		3 574			3 574
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 866	177		3 043
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	165 361	8 359		173 720
	Matériel de transport	18 033	12 628		30 661
	Mat. bureau et informatiq., mob.	54 159	3 885		58 044
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		240 419	25 049		265 468
TOTAL GENERAL		243 993	25 049		269 042

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	74 617	43 293	45 999	71 911
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		74 617	43 293	45 999	71 911
TOTAL GÉNÉRAL		74 617	43 293	45 999	71 911
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		43 293	45 999	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	289	123	289	123
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens		9 429	9 429	
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	289	9 552	9 718	123

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 180		10 180
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	110 578	110 578	
	Autres créances clients	238 520	238 520	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	333	333	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	6 012	6 012	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	273 072	273 072	
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	637	637	
	Charges constatées d'avance	4 119	4 119	
TOTAUX		643 451	633 271	10 180
(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 750,00	55,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	16 887	4 504	12 383	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	27 043	27 043		
Personnel & comptes rattachés	130 303	130 303		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	55 924	55 924		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 274	1 274		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	73 672	73 672		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 798	4 798		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	3 960	3 960		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	486 400	486 400		
TOTAUX	800 260	787 877	12 383	

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

4 430

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/23	Valeurs nettes au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
<i>Concessions et droits similaire</i>	3 574		3 574	
<i>Amortis. concess. & droits sim</i>	-3 574		-3 574	
Fonds commercial	591 224	396 367	194 857	49
<i>Fonds commercial</i>	591 224	396 367	194 857	49
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	883		883	
<i>Matériel et outillage</i>	3 926	2 866	1 060	37
<i>Amort matériel industriel</i>	-3 043	-2 866	-177	-6
Autres immobilisations corporelles	66 454	86 397	-19 943	-23
<i>Instal.gales, agenc, amenagt.</i>	209 858	209 858		
<i>Vehicule de tourisme</i>	50 511	50 511		
<i>Matériel de bureau</i>	25 650	16 340	9 310	57
<i>Mobilier</i>	42 861	34 440	8 421	24
<i>Amortis. instal. gales, agenc</i>	-173 720	-165 361	-8 359	-5
<i>Amort vehicule de tourisme</i>	-30 661	-18 033	-12 628	-70
<i>Amortis. mater.bureau et infor</i>	-20 827	-10 282	-10 545	-103
<i>Amortis. mobilier</i>	-37 217	-31 076	-6 141	-20
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	215	215		
<i>Titres immobilises (droit prop</i>	215	215		
Autres immobilisations financières	10 180	10 180		
<i>Depots et cautionnements</i>	10 180	10 180		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	668 956	493 159	175 797	36
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	123	289	-166	-58
<i>Stock fournitures clients</i>	123	289	-166	-58
Créances (3)				
Clients (3)	187 041	116 856	70 186	60
Clients douteux, litigieux (3)	110 578	60 205	50 373	84
<i>Clients douteux</i>	110 578	60 205	50 373	84
Provisions pour dépréciations des clients	-71 911	-39 892	-32 019	-80
<i>Provis. deprec. comptes client</i>	-71 911	-39 892	-32 019	-80
Clients Factures à établir (3)	51 478	95 861	-44 382	-46
Personnel et comptes rattachés (3)	333	7 091	-6 758	-95
Créances fiscales et sociales (3)	6 012	15 619	-9 607	-62
<i>Impots societe</i>		10 657	-10 657	-100
<i>Tva deductible</i>	1 651	145	1 506	
<i>Tva s/fact.non parvenues</i>	4 362	4 817	-456	-9
Autres créances (3)	273 612	124 072	149 540	121
Débiteurs divers (3)	98	10 820	-10 722	-99
<i>Fournisseurs avoirs non parv</i>		4 390	-4 390	-100
<i>Aut cpts debit/credit divers</i>	98	1 430	-1 332	-93
<i>Autres comptes</i>		5 000	-5 000	-100
Disponibilités	123 560	56 554	67 006	118
<i>Bnp</i>	4 357		4 357	
<i>Caisse epargne</i>	8 361		8 361	
<i>Caisse epargne excedent</i>	1		1	
<i>Banque nationale de paris</i>	1 653	158	1 495	947
<i>Caisse d'epargne</i>	23 880	5 298	18 582	351
<i>Credit lyonnais</i>	1 308	1 856	-548	-30
<i>Credit mutuel</i>	4 481	4 601	-120	-3
<i>Societe generale</i>	79 520	44 581	34 938	78
<i>Caisse</i>		60	-60	-100

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/23	Valeurs nettes au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance (3)	4 119	5 441	-1 322	-24
Charges constatees avance	4 119	5 441	-1 322	-24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	685 043	452 916	232 127	51
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 354 000	946 075	407 925	43

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 85 250)	85 250	85 250		
Capital souscrit-appele, verse	85 250	85 250		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 173	2 173		
Primes de fusion	16 879	16 879		
Primes fusion auditex	-14 706	-14 706		
Réserves				
Réserve légale	17 491	17 491		
Reserve legale proprement dite	17 491	17 491		
Autres réserves	237 243	228 356	8 887	4
Autres reserves	237 243	228 356	8 887	4
Report à nouveau	101 658		101 658	
Report a nouveau solde credit	101 658		101 658	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perce)	109 397	58 887	50 511	86
SITUATION NETTE	553 213	392 157	161 056	41
TOTAL CAPITAUX PROPRES	553 213	392 157	161 056	41
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	16 887		16 887	
Prêt ce	16 887		16 887	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		150	-150	-100
Compte courant iod		150	-150	-100
Avances et acptes recus commandes en cours	527		527	
Clients avances acpte / cdes	527		527	
Fournisseurs	10 474	2 552	7 922	310
Fournisseurs, factures non parvenues	16 569	28 903	-12 334	-43
Dettes fiscales et sociales	265 971	223 180	42 791	19
Personnel - remunerations dues	23 533	17 471	6 062	35
Dettes cp	21 398	20 945	453	2
Prov interressement	22 218	13 311	8 907	67
Autres charges a payer	63 155	50 885	12 270	24
Urssaf	12 422	6 500	5 922	91
Reunica - gan	6 528	4 264	2 264	53
Organismes sociaux	6 935	7 211	-276	-4
Organismes sociaux a payer	23 777	15 631	8 146	52
Provision 13 eme mois	6 262	6 351	-89	-1
Prelevements a la source	1 789	687	1 102	160
Impots societe	1 274		1 274	
Tva a decaisser	14 510	32 999	-18 489	-56
Tva collectee	1 896	1 896		
Tva collectée	47 086	27 206	19 881	73
Tva sur aar		732	-732	-100
Tva fae	10 180	15 977	-5 797	-36
Etat charges a payer	2 633	891	1 742	196
Taxe apprent a payer	376	225	151	67
Autres dettes	900		900	
Autres comptes	900		900	
Clients créditeurs	3 060	2 260	799,93	35
Produits constatés d'avance	486 400	296 873	189 527	64
Produits constates d'avance	486 400	296 873	189 527	64
TOTAL DETTES	800 787	553 918	246 869	45

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 354 000	946 075	407 925	43
(1) Dont à plus d'un an	12 383			
(1) Dont à moins d'un an	787 877	553 918		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	337		1 222		-885	-72
Fournitures taxables refactur	337		1 222		-885	-72
Production vendue (biens et services)	1 300 329	100	952 778	100	347 552	36
Honoraires expert comptables	922 119	71	597 230	63	324 889	54
Honoraires juridiques	86 476	7	58 357	6	28 120	48
Honoraires social	258 712	20	148 430	16	110 282	74
Honoraires de sous traitance	32 471	2	148 439	16	-115 968	-78
Autres refacturations	551		322		230	71
Montant net du chiffre d'affaires	1 300 666	100	954 000	100	346 666	36
Production stockée	-9 429	-1			-9 429	
Prest de services en cours	-9 429	-1			-9 429	
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	81 303	6	86 688	9	-5 385	-6
Repris.s/prov.dep. creances	45 999	4	15 818	2	30 181	191
Transfert de charges d'exploit	13 124	1	2 329		10 795	463
Transfert de charges taxab les			54 449	6	-54 449	-100
Transfert de charges personnel	22 179	2	14 091	1	8 089	57
Autres produits	635		635			
Rentrées sur créances amorties			167		-167	-100
Produits divers gestion couran	635		469		166	35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 373 175	106	1 041 323	109	331 851	32
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	357		840		-483	-58
Fournitures a retroceder	357		840		-483	-58
Variation de stocks	166		36		131	365
Variat. stocks marchandises	166		36		131	365
Autres achats et charges externes	412 498	32	339 058	36	73 440	22
Eau	597		26		571	
Gaz edf	8 627	1	7 772	1	855	11
Carburant	7 447	1	8 499	1	-1 052	-12
Achats de petit equipement	939		1 561		-622	-40
Fournitures informatiques	1 775		444		1 331	300
Fournitures administratives de	4 348		3 434		914	27
Achats covid			315		-315	-100
Sous traitance groupe	101 584	8	59 770	6	41 815	70
Sous traitance informatique	13 050	1	8 405	1	4 645	55
Redevance crdit bail (voitures			3 237		-3 237	-100
Location evolutive photo	14 077	1	19 188	2	-5 111	-27
Locations immobilieres	101 487	8	101 776	11	-289	
Entretien et rp (locaux)	11 740	1	18 064	2	-6 324	-35
Maintenance informatique fcl	2 291				2 291	
Entretien des vehicules trans	2 068		2 670		-603	-23
Primes d'assurance	3 594		2 882		712	25
Assurance multirisque	1 063		1 020		43	4
Documentation generale	2 611		2 199		413	19
Personnel interimaire	3 765				3 765	
Honoraires	2 131		3 082		-951	-31
Frais d'actes et contentieux	606		140		467	333
Autres honoraires (edi)	4 306		2 724		1 581	58
Publicite			783		-783	-100
Annonces & insertions	466				466	
Cadeaux la clientele	2 671		907		1 764	194
Mecenat			2 500		-2 500	-100
Transports sur achats	8				8	
Voyages et déplacements	4 834		3 514		1 320	38
Missions receptions	1 788		2 339		-551	-24
Frais postaux	3 978		7 466	1	-3 488	-47

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Frais de telephone	6 375		5 496	1	878	16
Services bancaires	7 876	1	3 214		4 661	145
Frais tr			60		-60	-100
Frais scan bank	711		1 230		-518	-42
Cotisations et concours divers	2 302		1 600		702	44
Cotiations groupe chd	89 261	7	59 943	6	29 319	49
Cotisations expert comptable	4 122		2 797		1 325	47
Impôts, taxes et versements assimilés	11 967	1	11 071	1	896	8
Taxe apprentissage	3 188		3 102		86	3
Formation continue	2 694		2 200		494	22
Formation continue	1 213		700		513	73
Cfe cvae	3 685		3 621		64	2
Taxe sur vehicules de ste	1 188		1 151		37	3
Cartes grises			298		-298	-100
Salaires et traitements	485 774	37	391 143	41	94 631	24
Salaires appointements commiss	481 415	37	382 185	40	99 230	26
Variation des congés payés	-6 411		920		-7 331	-797
Provision 13 eme mois	-2 490		1 155		-3 645	-316
Provision primes	13 260	1	-5 760	-1	19 020	330
Indem et avantages divers			12 643	1	-12 643	-100
Charges sociales	186 660	14	153 360	16	33 300	22
Cotisations urssaf	122 073	9	95 217	10	26 856	28
Cotisations mutuelles et prév	11 933	1	9 625	1	2 309	24
Cotisations retraite	36 404	3	31 974	3	4 430	14
Autres organismes sociaux	4 146		3 943		203	5
Charges sur cp	-2 149		607		-2 756	-454
Charges 13 eme mois + primes	7 996	1	-1 641		9 637	587
Medecine du travail	1 098		770		328	43
Autres charges personnel (tr)			9 605	1	-9 605	-100
Aures charges de personnel	5 159		3 261		1 898	58
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amort	25 049	2	21 099	2	3 950	19
Dot. amort. s/immobil. corpore	25 049	2	21 099	2	3 950	19
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	43 293	3	11 274	1	32 019	284
Dot. prov. depr. creances cl	43 293	3	11 274	1	32 019	284
Autres charges	22 263	2	2 523		19 740	783
Creances dev irrécouvrables	21 326	2	1 958		19 368	989
Charges diverses gestion coura	937		564		373	66
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 188 027	91	930 402	98	257 625	28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	185 147	14	110 921	12	74 226	67
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	3 564		235		3 329	
Revenu interets groupe	3 564		235		3 329	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 564		235		3 329	
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	295				295	
Int emprunts & dettes assimil	295				295	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	295				295	
RÉSULTAT FINANCIER	3 269		235		3 034	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
RÉSULTAT COURANT	188 416	14	111 156	12	77 260	70
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			3 148		-3 148	-100
Autres pdts except			3 148		-3 148	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			3 148		-3 148	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	32 098	2	18 830	2	13 268	70
Autres charges excep op gest	32 098	2	18 830	2	13 268	70
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 098	2	18 830	2	13 268	70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-32 098	-2	-15 682	-2	-16 416	-105
Participation des salariés aux résultats	24 847	2	16 040	1	8 807	55
Interessement	22 218	2	13 310	1	8 908	67
Abondement	2 629		2 730		-101	-4
Impôt sur les bénéfices	22 074	2	20 547	2	1 527	7
Impot societe	22 074	2	22 047	2	27	
Crédit impots			-1 500		1 500	100
TOTAL DES PRODUITS	1 376 738	106	1 044 706	110	332 032	32
TOTAL DES CHARGES	1 267 341	97	985 820	103	281 522	29
Bénéfice ou Perte	109 397	8	58 887	6	50 511	86

LISTE DES IMMOBILISATIONS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Calcul des amortissements à date du 30/09/2023

Transfert des amortissements à date du 30/09/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs		De l'exercice	Cumulés	
20500000 Conces & droit simil brev lic											
2	FCL LEXIS NEXIS	01/09/16	3 574	3	33	Lin	E	3 574 E	E	3 574	
Cumul du compte		20500000	3 574				E	3 574 E	E	3 574	
(hors cessions)			3 574				E	3 574 E	E	3 574	
20700000 Fonds commercial											
1	CESS CLIENTELE NATTIE	01/09/81	74 700			Na	E	E	E		74 700
2	CESSION CLIENTELE NAT	01/09/85	304 898			Na	E	E	E		304 898
3	CLIENTELE LOCARDEL CH	15/04/88	16 769			Na	E	E	E		16 769
4	DROIT PRESENTATION C	31/10/87	128 645			Na	E	E	E		128 645
5	DROIT PRESENTATION C	31/10/87	18 823			Na	E	E	E		18 823
6	FONDS LIBERAL DR EGP	02/12/20	47 389			Na	E	E	E		47 389
Cumul du compte		20700000	591 224				E	E	E		591 224
(hors cessions)			591 224				E	E	E		591 224
21540000 Materiel											
1	Perforelieuse	09/06/08	617	5	20	Lin	E	617 E	E	617	
3	EXTINCTEURS	07/03/00	650	5	20	Lin	E	650 E	E	650	
4	Destructeur Polyplan	28/02/03	1 100	4	25	Lin	E	1 100 E	E	1 100	
5	TV GB INFORMATIQUE	19/09/18	499	4	25	Lin	E	499 E	E	499	
6	FONTAINE LYRECO	31/03/23	1 060	3	33	Lin	E	E	177 E	177	883
Cumul du compte		21540000	3 926				E	2 866 E	177 E	3 043	883
(hors cessions)			3 926				E	2 866 E	177 E	3 043	883
21810000 Installations generales											
1	PORTAIL	09/01/13	1 521	5	20	Lin	E	1 521 E	E	1 521	
2	CLIMATISATION SALLE S	03/06/14	1 875	5	20	Lin	E	1 875 E	E	1 875	
3	ENSEIGNE CHD	25/04/14	682	5	20	Lin	E	682 E	E	682	
4	ALARME	17/10/13	49	1	100	Lin	E	49 E	E	49	
6	Installation \351lectriqu	01/01/91	8 298	10	10	Lin	E	8 298 E	E	8 298	
7	Menuiserie Int\351rieure	01/01/91	4 883	10	10	Lin	E	4 883 E	E	4 883	
8	Honoraires Architecte	01/01/91	1 189	10	10	Lin	E	1 189 E	E	1 189	
9	Chauffage	01/01/91	2 153	10	10	Lin	E	2 153 E	E	2 153	
10	Menuiserie Int\351rieure	01/01/91	33 304	10	10	Lin	E	33 304 E	E	33 304	
11	Electricit\351	01/01/91	34 789	10	10	Lin	E	34 789 E	E	34 789	
12	Rev\352tement de sols	01/01/91	9 834	5	20	Lin	E	9 834 E	E	9 834	
13	Peinture, Papiers Peints	01/01/91	16 934	5	20	Lin	E	16 934 E	E	16 934	
14	Chauffage, Sanitaire	01/01/91	18 851	10	10	Lin	E	18 851 E	E	18 851	
15	Honoraires Architecte	01/01/91	8 308	10	10	Lin	E	8 308 E	E	8 308	
16	CABLAGE INFORMATIQUE	30/09/97	2 139	5	20	Lin	E	2 139 E	E	2 139	
20	CLIMATISATION ACCEUIL	11/10/17	4 150	5	20	Lin	E	4 127 E	23 E	4 150	
21	STORE FENETRE BUREAU	30/10/17	3 822	5	20	Lin	E	3 760 E	62 E	3 822	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés		
21810000 Installations generales											
22	MOTORISATION PORTAIL	24/10/19	1 690	3	33	Lin	E	1 654 E	36 E	1 690	
23	LAON HABITAT STORE	31/05/21	3 045	4	25	Lin	E	1 015 E	761 E	1 776	1 269
25	GRANDE SALLE TRAVAUX	18/06/21	43 605	7	14	Lin	E	8 011 E	6 229 E	14 241	29 364
26	MARTIN LUMINAIRE	11/12/20	2 041	7	14	Lin	E	526 E	292 E	818	1 223
27	MARTIN LUMINAIRE	04/02/21	4 511	7	14	Lin	E	1 069 E	644 E	1 713	2 798
28	MARTIN CABLAGE	02/07/21	2 186	7	14	Lin	E	389 E	312 E	702	1 484
Cumul du compte		21810000	209 858				E	165 361 E	8 359 E	173 720	36 138
(hors cessions)			209 858				E	165 361 E	8 359 E	173 720	36 138
21821000 Vehicules de tourisme											
1	PEUGEOT 2008	13/12/19	20 309	4	25	Lin	E	14 216 E	5 077 E	19 293	1 015
	Dont Amortissements excédentaires		plafond :	18 300,00				502	502	1 004	
2	VV TIGUAN FM690FZ	29/03/22	30 202	4	25	Lin	E	3 817 E	7 551 E	11 368	18 834
	Dont Amortissements excédentaires		plafond :	18 300,00				1 504	2 976	4 480	
Cumul du compte		21821000	50 511				E	18 033 E	12 628 E	30 661	19 850
(hors cessions)			50 511				E	18 033 E	12 628 E	30 661	19 850
21830000 Materiel de bureau et informat											
1	SERVEUR	27/05/14	5 373	3	33	Lin	E	5 373 E	E	5 373	
2	scanner plustek ps456u	01/11/15	720	2	50	Lin	E	720 E	E	720	
3	COLONNES A CLAPET	22/06/06	1 431	5	20	Lin	E	1 431 E	E	1 431	
6	CISCO (2SI)	20/06/12	925	3	33	Lin	E	925 E	E	925	
7	PROJECTEUR EPSON	28/06/18	599	3	33	Lin	E	599 E	E	599	
8	VIDEO SURVEILLANCE	31/05/21	2 938	5	20	Lin	E	783 E	588 E	1 371	1 567
9	LS SOLUTION TV SALLE R	25/03/22	4 354	5	20	Lin	E	450 E	871 E	1 321	3 033
10	LENOVO THINKPAD L580	19/10/18	950	3	33	Lin	E	950 E	E	950	
11	PC TINY THINK CENTRE	14/02/19	890	3	33	Lin	E	890 E	E	890	
12	OLISYS POSTE M720	30/08/19	1 050	3	33	Lin	E	1 050 E	E	1 050	
13	2 PC PROTABLES OM ET S	12/02/20	2 450	4	25	Lin	E	1 615 E	613 E	2 227	223
14	3 ECRANS AOC 24PS	12/02/20	480	3	33	Lin	E	422 E	58 E	480	
15	5 DEMAT BOX	17/12/19	1 745	3	33	Lin	E	1 622 E	123 E	1 745	
16	5 DEMAT BOX	21/01/20	1 745	3	33	Lin	E	1 567 E	178 E	1 745	
Cumul du compte		21830000	25 650				E	18 397 E	2 430 E	20 827	4 823
(hors cessions)			25 650				E	18 397 E	2 430 E	20 827	4 823
21840000 Mobilier											
1	SIEGE BUREAU 5	31/10/12	1 395	5	20	Lin	E	1 395 E	E	1 395	
2	Bureau 1/2 Ministre Secr	01/01/91	440	10	10	Lin	E	440 E	E	440	
3	Plateau suite bur Secr\35	01/01/91	745	10	10	Lin	E	745 E	E	745	
4	Armoire Basse + Plateau S01	01/01/91	341	10	10	Lin	E	341 E	E	341	
5	Table Salle de R\351unio	01/01/91	5 267	10	10	Lin	E	5 267 E	E	5 267	
6	FAUTEUIL COMFORTO	13/12/99	491	5	20	Lin	E	491 E	E	491	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés		
21840000 Mobilier											
7	ARMOIRE A CLE + 4 COM	26/10/01	888	5	20	Lin	E	888 E	E	888	
8	FAUTEUIL AREHUBERT	30/06/03	520	5	20	Lin	E	520 E	E	520	
9	FAUTEUILS JPL	18/07/02	883	5	20	Lin	E	883 E	E	883	
10	TABLE BASSE ACCEUIL	11/10/04	159	5	20	Lin	E	159 E	E	159	
11	CHAUFFEUSES ACCEUIL	11/10/04	438	5	20	Lin	E	438 E	E	438	
12	BUREAU ALLIANCE	02/10/07	985	5	20	Lin	E	985 E	E	985	
13	6 BUREAU JAZZ	16/07/08	3 373	5	20	Lin	E	3 373 E	E	3 373	
14	BUREAU SOCIAL (BUREA	07/06/12	1 899	7	14	Lin	E	1 899 E	E	1 899	
15	Banque Accueil	01/01/91	976	10	10	Lin	E	976 E	E	976	
16	Caisson Accueil	01/01/91	258	10	10	Lin	E	258 E	E	258	
17	1 Chaise Golf G1 Accueil	01/01/91	168	10	10	Lin	E	168 E	E	168	
18	Cloison Banque	01/01/91	844	10	10	Lin	E	844 E	E	844	
19	Bureau Série 921 Acceu	01/01/91	435	10	10	Lin	E	435 E	E	435	
20	Table Octogonale JPL	01/01/91	805	10	10	Lin	E	805 E	E	805	
21	Armoires Basses JPL	01/01/91	1 069	10	10	Lin	E	1 069 E	E	1 069	
22	Plateau Icare Armoires JP	01/01/91	289	10	10	Lin	E	289 E	E	289	
23	20 Chaises G17 Salle R\3	01/01/91	2 357	10	10	Lin	E	2 357 E	E	2 357	
24	Bureau ICB JPL	01/01/91	918	10	10	Lin	E	918 E	E	918	
25	Armoire Basse + Plateau A01/01/91	01/01/91	341	10	10	Lin	E	341 E	E	341	
26	2 Plateaux suite Bureaux	01/01/91	309	10	10	Lin	E	309 E	E	309	
27	3 Fauteuils Visiteurs JPL	01/01/91	813	10	10	Lin	E	813 E	E	813	
28	Clapets	01/01/91	620	10	10	Lin	E	620 E	E	620	
29	Armoire Basse AL	01/01/91	213	10	10	Lin	E	213 E	E	213	
30	BUREAU CHL AREHUBERT	23/05/17	1 206	5	20	Lin	E	1 206 E	E	1 206	
31	AREHUBERT SIEGE BURE	18/12/17	358	5	20	Lin	E	342 E	15 E	358	
32	AREHUBERT TABLE BURE	31/05/18	442	5	20	Lin	E	383 E	59 E	442	
33	AREHUBERT TABLE ACCE	21/11/18	997	5	20	Lin	E	770 E	199 E	969	28
34	LS MOB TABLE + CHIAS	29/04/22	3 198	10	10	Lin	E	135 E	320 E	455	2 743
35	BUREAU 02 MOBILIER BU	23/11/16	7 882	10	10	Lin	E	4 616 E	788 E	5 404	2 479
36	REFLEX SIEGE SYLVIE	08/01/20	128	5	20	Lin	E	70 E	26 E	95	32
37	LYRECO SIEGE BUREAU	28/02/23	411	5	20	Lin	E	E	49 E	49	362
Cumul du compte		21840000	42 861				E	35 761 E	1 456 E	37 217	5 644
(hors cessions)			42 861				E	35 761 E	1 456 E	37 217	5 644
27100000 Titres immobilises (droit pro)											
1	PARTS CM	05/07/03	15				Na E	E	E		15
2	PARTS CM	27/07/07	200				Na E	E	E		200
Cumul du compte		27100000	215				E	E	E		215
(hors cessions)			215				E	E	E		215

LISTE DES IMMOBILISATIONS

En Euro

CHD LAON
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
27500000 Depot cautionnements verses										
1	TOTAL	31/05/16	1 150		Na	E		E	E	1 150
2	Dépot de Garantie	01/10/90	1 407		Na	E		E	E	1 407
3	Dépot de Garantie Loye	01/10/90	7 622		Na	E		E	E	7 622
Cumul du compte		27500000	10 180			E		E	E	10 180
(hors cessions)			10 180			E		E	E	10 180

CUMUL TOUS COMPTES	Valeur d'acquisition	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
		antérieurs	de l'exercice	cumulés			
	937 998	E	243 993	E	25 049	E	269 042
		D		D		D	668 956
Dont Amortissements excédentaires			2 006		3 478		5 484
(hors cessions)	937 998	E	243 993	E	25 049	E	269 042
		D		D		D	668 956

IMPRIMES FISCAUX

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01/10/22	et clos le	30/09/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
CHD LAON 5, Rue Georges Buffon BP 3 02000 LAON					
SIRET 3 2 2 4 0 6 8 7 7 0 0 0 4 1			Mél :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITE					
Activités exercées CABINET EXPERTISE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		88 294	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé sage					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
CHD LAON 5 RUE GEORGES BUFFON 02000 LAON					
Tél : 0323792033			Tél :		
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 06/11/23 Lieu : LAON CEDEX 9		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : ASSOCIE CHD LAON		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	50 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	50 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		50 000
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise : <u>CHD LAON</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>5, Rue Georges Buffon BP 3 02000 LAON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 2 2 4 0 6 8 7 7 0 0 0 4 1</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>30/09/2023</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC IIF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 574	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	591 224	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 043	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	262 425	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	215	
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 180	
TOTAL (II)		BJ	BK	937 998	269 042	668 956
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	123	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	71 911	
		Autres créances (3)	BZ	CA	280 055	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	123 560		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 119		
	TOTAL (III)	CJ	CK	71 911		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	340 953	1 354 000	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		CHD LAON		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :85 250.....)			DA	85 250	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 173	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	17 491	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	237 243	
	Report à nouveau			DH	101 658	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	109 397	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	553 213	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 887	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	527	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	27 043	
	Dettes fiscales et sociales			DY	265 971	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 960	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	486 400	
TOTAL (IV)			EC	800 787		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 354 000		
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	787 877	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>CHD LAON</u>							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	337	FB		FC	337	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	1 300 329	FH		FI	1 300 329	
			FJ	1 300 666	FK		FL	1 300 666	
	Chiffres d'affaires nets *						FM	-9 429	
	Production stockée *						FN		
	Production immobilisée *						FO		
	Subventions d'exploitation						FP	81 303	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	635	
	Autres Produits (1) (11)						FR	1 373 175	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	357	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	166	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	412 498	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	11 967	
	Salaires et traitements *						FY	485 774	
	Charges sociales (10)						FZ	186 660	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	25 049	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	43 293		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE	22 263	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					3 564		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
			Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GP	3 564
	Intérêts et charges assimilées (6)					295		GQ	
	Différences négatives de change							GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GS	
			Total des charges financières (VI)						
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
								GU	295
								GV	3 269
								GW	188 416

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CHD LAON</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	32 098		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	32 098		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-32 098	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	24 847	
Impôts sur les bénéfices *										HK	22 074	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 376 738	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 267 341	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	109 397	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières					HY			
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G			
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *					HP			
				- Crédit-bail immobilier					HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD		
	(9)	Dont transfert de charges								A1	35 304	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6		Obligatoires	A9				
				dont cotisations facultatives Madelin	A7							
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8									
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
FCL RACHAT DR (Produits exceptionnels en 2021)								32 098				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise										CHD LAON										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										1				2				3							
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ		D8		D9									
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD		594 798		KE		KF							
CORPORELLES		Terrains								KG				KH		KI									
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ				KK		KL							
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM				KN		KO							
				Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		Dont Composants		M2				KP				KQ		KR							
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS		2 866		KT		KU		1 060					
				Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		209 858		KW				KX					
				Matériel de transport *								KY		50 511		KZ				LA					
				Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		68 100		LC				LD		411			
				Emballages récupérables et divers *								LE				LF				LG					
				Immobilisations corporelles en cours								LH				LI				LJ					
				Avances et acomptes								LK				LL				LM					
				TOTAL III								LN		331 335		LO				LP		1 471			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M				8T							
		Autres participations								8U				8V				8W							
		Autres titres immobilisés								1P		215		1R				1S							
		Prêts et autres immobilisations financières								1T		10 180		1U				1V							
		TOTAL IV								LQ		10 395		LR				LS							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG		936 528		ØH				ØJ		1 471					
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
										par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
										1				2				3				4			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN				CØ		DØ		D7					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO				LV		LW		594 798		1X			
CORPORELLES		Terrains								IP				LX				LY		LZ					
		Constructions		Sur sol propre				IQ				MA				MB				MC					
				Sur sol d'autrui				IR				MD				ME				MF					
				Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS				MG				MH				MI					
		Autres immobi-lisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ				MK		3 926		ML					
				Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU				MM				MN		209 858		MO					
				Matériel de transport				IV				MP				MQ		50 511		MR					
				Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS				MT		68 511		MU					
				Emballages récupérables et divers *				IX				MV				MW				MX					
				Immobilisations corporelles en cours								MY				MZ				NA		NB			
				Avances et acomptes								NC				ND				NE		NF			
				TOTAL III								IY				NG				NH		332 806		NI	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								IZ				ØU				M7		ØW					
		Autres participations								IØ				ØX				ØY		ØZ					
		Autres titres immobilisés								I1				2B				2C		215		2D			
		Prêts et autres immobilisations financières								I2				2E				2F		10 180		2G			
		TOTAL IV								I3				NJ				NK		10 395		2H			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4				ØK				ØL		937 999		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CHD LAON						Néant ☒ *
Exercice N clos le 30/09/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise CHD LAON											Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE		3 574	PF			PG			PH		3 574	
TOTAL I			RK		3 574	RM			RN			RO		3 574	
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		2 866	QA		177	QB			QC		3 043	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		165 361	QE		8 359	QF			QG		173 720	
	Matériel de transport		QH		18 033	QI		12 628	QJ			QK		30 661	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		54 159	QM		3 885	QN			QO		58 044	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU		240 419	QV		25 049	QW			QX		265 468	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		243 993	ØP		25 049	ØQ			ØR		269 042	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

Désignation de l'entreprise CHD LAON								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	74 617	6U	43 293	6V	45 999	6W	71 911	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	74 617	TY	43 293	TZ	45 999	UA	71 911	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	74 617	UB	43 293	UC	45 999	UD	71 911	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	43 293	UF	45 999				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : CHD LAON										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	10 180	UV		UW	10 180	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	110 578	110 578				
	Autres créances clients				UX	238 520	238 520				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	333	333				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 012	6 012				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	273 072	273 072				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	637	637				
Charges constatées d'avance				VS	4 119	4 119					
TOTAUX				VT	643 451	VU	633 271	VV	10 180		
RENVU	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									VF
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 887	4 504		12 383				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	27 043	27 043							
Personnel et comptes rattachés		8C	130 303	130 303							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 924	55 924							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 274	1 274						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	73 672	73 672						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 798	4 798						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 960	3 960							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	486 400	486 400							
TOTAUX		VY	800 260	VZ	787 877	12 383					
RENVU	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 430	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l' entreprise : CHD LAON

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
30/09/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

3 478

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

1 188

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

22 074

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions antérieures

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

136 137

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Régimes particuliers et impositions antérieures

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

136 137

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

88 294

XO

47 843

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

49/61

Désignation de l'entreprise		CHD LAON		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	47 843
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	47 843
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1: 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	28 333
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>CHD LAON</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	58 887				ZD	8 887						
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE	50 000						
									ZF							
	TOTAL I			ØF	58 887						ZG					
								ZH	58 887							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DE DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT	114 634						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	115 564		XQ	115 564						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	3 765						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	7 043						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	4 122		ST	171 492						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	412 498						
	- CFE, CVAE								YW	3 685						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	8 283						
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	11 967						
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	264 162						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	56 297						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)								ØB	475 956						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	3,00 %						
	- Numéro de centre agréé *		XP						- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG							
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>CHD LAON</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪		(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>CHD LAON</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-1				
	différente (art. 39 N-2				
	quaterdecies 1 ter et 1 N-3				
	quater du CGI) N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : CHD LAON

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CHD LAON				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHD LAON															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/10/2022										et clos le : 30/09/2023					Durée en nombre de mois		1 2																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectif moyen du personnel * :															YP	12																				
Dont apprentis															YF																					
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	1 300 666																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	8 873																				
TOTAL 1															OX	1 309 539																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	635																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																					
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	4 251																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	4 886																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																				
Achats															ON	24 090																				
Variation négative des stocks															OQ	9 595																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	273 201																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	22 263																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	329 149																				
IV - Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG	985 276																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA	985 276																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	1 309 539																				
Effectifs au sens de la CVAE *															EY	12																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	1	0	/	2	0	2	2	GZ	3	0	/	0	9	/	2	0	2	3
Date de cessation															HR			/			/															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclarati...



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

3 2 2 4 0 6 8 7 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CHD LAON

ADRESSE (voie)

5, Rue Georges Buffon BP 3

CODE POSTAL

02000

VILLE

LAON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2475

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

275

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

CHD

N° SIREN (si société établie en France)

716780135

% de détention

90,0000

Nb de parts ou actions

2 475,00

Adresse :

N°

183

Voie

RUE DES MOINES

Code Postal

02200

Commune

VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET : 3 2 2 4 0 6 8 7 7 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHD LAON

ADRESSE (voie) 5, Rue Georges Buffon BP 3

CODE POSTAL 02000

VILLE LAON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise CHD LAON
Numéro siret 32240687700041

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise CHD LAON Numéro de siret 32240687700041
--

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

--

DÉFICIT

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du CGI Le déficit de la société FCL est reportable dans la société CHD Laon
--

